



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



Branche Prestataires de Services

Dialogue de sourds !

1ère Organisation Syndicale dans le secteur privé

1ère Organisation Syndicale dans la branche des Prestataires de Service

La **CFDT** est un acteur incontournable et force de propositions dans ces négociations de la Branche liées à la Convention Collective et aux accords de Branche.

Un dialogue social inexistant !

La Branche, une instance paritaire où tout le monde négocie ? FAUX

Depuis quelques mois, la situation se dégrade avec des Organisations Patronales qui ne veulent plus, ni travailler, ni négocier avec les Partenaires Sociaux responsables, ce qui fait le jeu des Organisations Syndicales contestataires.

En 2021, la CFDT a travaillé sur différents sujets : les salaires, la prévoyance ou encore récemment, le télétravail.

Les salaires

La CFDT a travaillé sur des propositions concrètes, avec une aération de la grille, en impactant les indices de rémunération.

Après les propositions des Organisations Syndicales, on attendait celle des Organisations Patronales en février dernier.

La réponse côté Patronat ?

A notre grand désarroi, un communiqué « politique » nous a été lu en séance, reprenant comme justification la crise Covid-19, la baisse du PIB et la campagne de vaccination, pour annoncer que, au vu des propositions des syndicats, le collège Patronal ne veut pas négocier cette année !

Le Télétravail

Entre autres, la CFDT exige un retour des salariés sur site 1 à 2 fois par semaine et une durée déterminée de l'accord doit être également privilégiée.

La réponse côté Patronat ?

« Nous ne souhaitons pas travailler sur un accord, mais sur un guide de bonnes pratiques uniquement. » !

La **CFDT** dénonce cette attitude sur ce sujet d'actualité qui concerne beaucoup de salariés, en télétravail depuis le début de la crise sanitaire.

Nous avons alerté sur le rôle de la branche qui devrait avoir pour objectif la négociation d'un socle pour toutes les entreprises du secteur.

Nous ne pouvons pas laisser uniquement les entreprises s'emparer du sujet, au risque de voir apparaître des disparités importantes.



#RéponsesàEmporter

Les 28, 29, et 30 septembre 2021



La branche des prestataires est composée de 9 secteurs d'activités :

- Accueil téléphonique
- Domiciliation, hébergement
- Recouvrement de créances
- Renseignement économique et commercial
- Animation commercial / optimisation linéaire et accueil événementiel
- Accueil en entreprise
- Centres d'appels
- Enquête civile
- Traduction

Les Organisations Syndicales et Patronales se réunissent en Commission Mixte Paritaire (CMP) tous les mois. Cela permet de négocier des accords de branche sur des sujets divers : salaires, égalité professionnelle, etc...

Les réponses des organisations patronales lors de nos réunions sont irresponsables et nous dénonçons en plus le peu de travail et le manque de volonté d'aboutir sur les dossiers importants !

Privilégiant, le dialogue social, nous ne sommes pas un syndicat jouant sur la peur ou le misérabilisme !

La CFDT revendique :

- Des salaires dignes, au-dessus du SMIC
- La suppression ou la baisse du délai de carence maladie,
- Des conditions de travail décentes (1 pause de 5 min par heure travaillée minimum)
- Un accord de télétravail qui garantisse un socle de droits pour les salariés
- Une reconnaissance des compétences

**Un syndicat se doit d'être responsable, réaliste,
force de propositions et à l'écoute des salariés !**

**Pour avancer ensemble,
rejoignez-nous !
Faites confiance à la CFDT, afin
d'être représenté sérieusement !**

Pour te renseigner dans ton entreprise, un interlocuteur :
ton représentant CFDT !

